

**Réunion du Bureau de la Commission Locale de L'Eau (CLE) du
SAGE Croult Enghien Vieille Mer**

12 février 2018 – Bonneuil-en-France – 9h30

Compte-rendu

Contact :

Aline GIRARD – Animatrice du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

SIAH du Croult et du Petit Rosne

Rue de l'eau et des enfants

95500 Bonneuil-en-France

aline.girard@sage-cevm.fr

Tel. : 01 30 11 16 80 / 06 70 52 36 86

ORDRE DU JOUR

Ouverture de Séance

1/ Planning général de l'élaboration du SAGE et avancement de la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)

2/ Organisation d'une réunion politico-technique sur le projet de la Vieille Mer

3/ Communication et concertation au fil de la rédaction des documents du SAGE

4/ Rapport d'activités 2017

5/ Budget prévisionnel 2018

Membres du Bureau de la CLE :

Guy MESSAGER	Président du SIAH Croult et Petit Rosne, Président de la CLE du SAGE	Présent
Michel ADAM	Adjoint au Maire de Dugny Vice-Président de la CLE du SAGE	Excusé
Belaïde BEDREDDINE	Vice-Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis Vice-Président de la CLE du SAGE	Excusé
Jean-Pierre ENJALBERT	Président du SIARE, Maire de Saint-Prix Vice-Président de la CLE du SAGE	Excusé
Jean Luc HERKAT	Vice-Président de la CA Roissy Pays de France, Maire de Bonneuil en France	Présent
Christian LAGRANGE	Vice-Président de l'EPT Est Ensemble	Présent
Gilles MENAT	Adjoint au Maire de Baillet-en-France Vice-Président du SIAH	Présent
Bernard BRETON	Président de la Fédération du Val d'Oise de pêche et de protection des milieux aquatiques	Présent
Robert HALIFAX	Association Environnement 93	Présent
Guillaume MORET	Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile de France	Présent
Aurélie GEROLIN	Responsable de la cellule Police de l'Eau Paris proche couronne DRIEE Ile-de-France	Présente
Lydia PROUVÉ	Chargée de projets politique territoriale Agence de l'Eau Seine-Normandie	Présente
Michel POLI	Responsable de la Police de l'eau et des milieux DDT du Val d'Oise	Présent

Autres participants:

Monsieur Bernard BREUIL	Service hydrologie urbaine et environnement de la DEA 93 Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis	Présent
Eric CHANAL	Directeur du SIAH Croult et Petit Rosne	Présent
Amparo MARTAUD	Directrice générale des services du SIA de la Région d'Enghien-les-Bains	Présente
Gaëlle CHEVILLOTTE	Asca	Présente
Dominique LEGUY	ADAGE Environnement	Présent
Aline GIRARD	Chargée d'animation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer	Présente

Guy MESSAGER, Président de la CLE du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, ouvre la séance en accueillant les membres du Bureau.

Guy MESSAGER précise que le bureau de la CLE se réunit dans sa composition actuelle, pour la première fois de cette mandature et est heureux d'accueillir la chambre d'agriculture et son représentant M. Guillaume MORET en tant que nouveau membre de ce bureau.

Cette réunion a pour objet de faire le point sur l'avancement des travaux concernant la rédaction du SAGE. Le comité de rédaction s'est réuni 6 fois entre juin 2017 et février 2018 et a travaillé à la rédaction du Plan d'Aménagement de Gestion Durable. Au total, 32 structures (collectivités, usagers, État) ont été invitées à participer à ces différents comités de rédaction et ont collaboré à l'écriture d'une 60^{aine} de dispositions.

Au cours de plusieurs comités de rédaction, il est apparu nécessaire de clarifier la situation sur le projet de réouverture de la vieille mer et de mesurer l'ambition des acteurs concernés par ce projet afin de pouvoir positionner la CLE et par conséquent le contenu du SAGE en fonction de ces perspectives. Guy MESSAGER informe qu'il est envisagé d'organiser une réunion spécifique sur ce sujet.

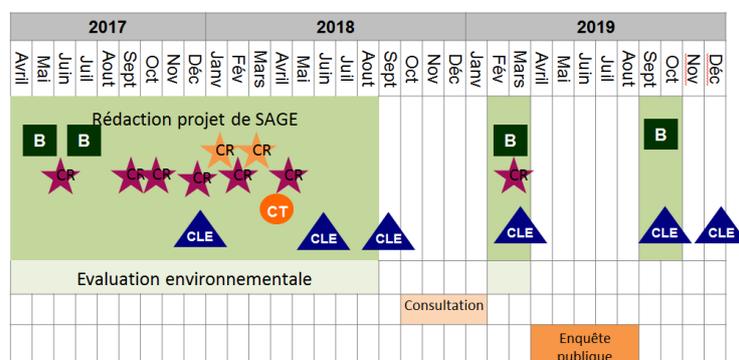
La discussion portera également sur la communication à mettre en place dans les prochains mois pour informer les acteurs du territoire de l'avancement du SAGE et de son contenu, notamment les communes. Il ne faudrait pas en effet que ces dernières prennent connaissance trop tard du contenu du SAGE notamment concernant certains points forts du SAGE qui vont contraindre les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement.

Dans un dernier temps, le rapport d'activité de la CLE 2017 et la proposition de budget prévisionnel 2018 seront examinés.

Le diaporama projeté est joint en annexe.

1/ Planning général de l'élaboration du SAGE et avancement de la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)

Planning prévisionnel général



Il est précisé qu'à la vue de l'organisation de réunions d'informations à l'attention des collectivités fin mai, la validation du SAGE peut éventuellement être décalée en septembre 2018.

Toutefois, les élections municipales de 2020 ne permettent pas de repousser la dernière CLE d'adoption finale du SAGE. L'enquête publique ne peut être décalée au-delà de juin 2019, car elle ne peut avoir lieu en été. La préparation de l'enquête publique devra être organisée de concert avec les services de la préfecture dès début 2019.

Par conséquent la phase de consultation des assemblées ne doit pas être trop décalée dans le temps et doit s'effectuer fin 2018. La 1ère validation du SAGE par la CLE doit donc avoir lieu au plus tard début septembre 2018.

Le planning proposé est donc jouable mais sans beaucoup de marge de manœuvre.

Aurélié GEROLIN de la DRIEE Ile de France précise que l'avis de l'autorité environnementale peut être demandé au moment de la consultation des assemblées. Le dossier d'enquête publique devra préciser que cet avis ne tient pas compte des modifications éventuelles apportées au projet suite à la consultation des assemblées.

Au cours de la présentation de l'avancement de la rédaction du projet de SAGE, les discussions suivantes sont engagées :

Guillaume MORET de la chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile de France s'interroge sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE, sachant que de nombreuses collectivités sont en cours d'élaboration/révision de leur PLU.

Les documents d'urbanisme ont en effet 3 ans à compter de la date d'approbation du SAGE par arrêté préfectoral pour se mettre en compatibilité avec le SAGE. Afin d'éviter les procédures de modifications incessantes des documents d'urbanisme, il est conseillé de prendre en compte les orientations du SAGE dès sa validation par la CLE (avant consultation des assemblées) et d'inviter la cellule d'animation aux réunions destinées aux personnes publics associés. Guy MESSAGER précise que dans les communes les plus importantes, les révisions de PLU sont courantes pour s'ajuster au développement du territoire. Lydia PROUVE de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, indique que de manière générale, les PLU sont mis en conformité avec le SAGE à l'occasion d'une autre modification.

Concernant le règlement du SAGE et la possibilité d'écrire un article règlementant les prélèvements en eau, Guillaume MORET précise que l'irrigation des cultures va augmenter dans les prochaines années en lien avec la production de produits destinés aux circuits courts (légumes par exemple), et qu'il ne faudrait pas venir perturber l'économie agricole en place. Dominique LEGUY du bureau d'étude ADAGE, précise que chaque article du règlement doit être justifié en fonction des enjeux du territoire et que dans le cas actuel, la pression sur les eaux souterraines ne justifie pas la rédaction d'une règle.

Christian LAGRANGE Vice-Président de l'EPT Est Ensemble précise que les projets d'aménagement du territoire Est Ensemble seront désormais transmis pour information à la cellule d'animation du SAGE, comme cela a été le cas pour les projets le long du canal de l'Ourcq, afin de mettre en place une veille sur des projets susceptibles d'être impactants pour la ressource en eau.



Une discussion s'engage sur la prise en compte de la biodiversité dans le projet de SAGE. La biodiversité est souvent perçue comme une contrainte supplémentaire pour les aménageurs.

La notion de préservation de la biodiversité aquatique est présente de manière diffuse dans les dispositions de l'OG2 et du sous Objectif 1.1. Toutefois le mot biodiversité n'apparaît pas clairement, ce qui sera corrigé.

Une réflexion pourra également s'engager lors des discussions autour de l'OG6 sur la valorisation des projets prenant en compte la biodiversité, ainsi que sur la valorisation des données de biodiversité elles-mêmes ; mieux les faire connaître, aider à mieux en comprendre l'utilité.

Guy MESSAGER demande si des dispositions sont prévues sur les pompages en rivière qui, bien que soumis à déclaration ou autorisation selon les volumes prélevés, peuvent s'avérer, lorsqu'on les cumule, impactants pour certains cours d'eau.

Dominique LEGUY indique que ce sujet n'est pas considéré comme un enjeu pour le SAGE, qu'il n'a pas fait l'objet de discussion au cours des différents comités de rédaction et qu'aucune disposition n'a été rédigée sur ce sujet.

Amparo MARTAUD, directrice du SIARE, informe que l'objectif de rendre baignable le lac d'Enghien est un enjeu fort du SIARE. Elle souhaite que cet objectif soit inscrit de manière plus lisible dans le SAGE.

Concernant la disposition 4.2.4 qui est encore en chantier, Bernard BREUIL de la DEA 93 et Guy MESSAGER sont d'avis de conserver cette disposition afin de soutenir la mise en place d'ilots de fraîcheur et de permettre une visualisation de l'eau dans les espaces les plus minéraux. Lydia PROUVE informe que ce genre d'opération doit s'accompagner d'une végétalisation des espaces concernés sous peine de favoriser l'évaporation et par conséquent le gaspillage de l'eau. Dominique LEGUY prend note que cette disposition est à accompagner de préconisations visant à ne pas aller à l'encontre des autres objectifs du SAGE.

Guy MESSAGER informe que le territoire comptait de nombreuses industries utilisant des produits chimiques qui ont pollué les sols. Tant que ces sols ne sont pas remaniés, la pollution reste en surface et en suspension. Lors de projet d'aménagement, cette pollution est susceptible de migrer dans la nappe par percolation. Les coûts de dépollution sont tellement élevés, que la plupart du temps ces terrains restent en friche.

Guillaume MORET précise que ces terrains sont donc inexploitable et que les projets d'aménagement sont déplacés en périphérie et consomment des terres agricoles.

Une discussion s'engage sur les circuits agricoles courts et sur la place du SAGE dans cette dynamique. Après discussion il s'avère que cette thématique n'est pas du ressort du SAGE mais des opérateurs agricoles.

Guy MESSAGER s'interroge sur le contenu de l'OG6 relatif à la gouvernance. S'agit-il de la mise en place de gardes assermentés pour vérifier l'application des prescriptions du SAGE, le contrôle des permis de construire, la sensibilisation auprès des scolaires... ?

Cette partie n'a pas encore été discutée en comité de rédaction, mais tend plutôt, à ce stade



de la réflexion, à s'organiser autour de la communication et de l'organisation de la CLE et de ses instances en phase de mise en œuvre, ainsi que des liens entre acteurs de l'eau.

Guy MESSAGER souhaite savoir si les SAGE approuvés ont déjà été attaqués en justice et s'il existe une jurisprudence. Les participants n'ont pas connaissance de jurisprudence sur les SAGE. Après vérification sur Gest'eau, il existe bien de la jurisprudence sur les SAGE.

2/ Organisation d'une réunion politico-technique sur le projet de la Vieille Mer

Le destin de la Vieille Mer n'est pas clairement établi (conditions de réouverture, qualité et quantité d'eau sur les tronçons réouverts, portage politique de ce projet ...). Les dispositions du SAGE la concernant ne peuvent pas être rédigées à ce stade.

Il est proposé d'organiser dès que possible une réunion de concertation sur le projet de réouverture de la Vieille Mer afin de faire le point sur les aspects techniques, politiques et financiers des différents acteurs concernés par ce projet et ainsi positionner le rôle du SAGE en conséquence.

Les structures pressenties pour assister à cette réunion sont : SIAAP, SIAH, CD93 (DEA), SIARE, Métropole du Grand Paris, EPT Plaine Commune, Région Ile de France, DRIEE et AESN.

La date de cette réunion sera fixée en fonction des disponibilités communes des différentes structures invitées.

3/ Communication et concertation au fil de la rédaction des documents du SAGE

Afin de communiquer sur le projet de SAGE, son contenu et recueillir les avis des partenaires et acteurs du territoire avant l'approbation du SAGE par la CLE, il est décidé d'organiser :

- Une journée d'intercommission thématique rassemblant les membres de la CLE et les membres des commissions thématiques élargis aux structures actuellement non membres de ces commissions pour lesquelles l'avis sur le projet de SAGE semble pertinent (opérateurs agricoles, IAU...)

La date de cette inter-commission est fixée au 5 avril 2018 de 9h30 à 17h, en principe à la salle des fêtes de Bonneuil en France (à confirmer).

3 réunions d'informations par secteurs géographiques (département 93, bassin versant du Croult, et bassins versants des rus d'Enghien et d'Arra) à l'attention des élus et services des communes et communautés d'agglomération/Établissements Publics Territoriaux. Les représentants de la profession agricole pourraient également être invités à ces réunions. Ces réunions seraient organisées fin mai, et la presse locale y serait conviée.

- Une conférence de presse sera tenue à l'issue de ces réunions d'information.
- La newsletter « Paroles de SAGE » et un communiqué de presse paraîtraient au même moment afin de se faire l'écho de ces réunions.



4/ Rapport d'activités 2017

Aline GIRARD présente le rapport annuel de l'année 2017. Elle rappelle qu'après 6 années existence, la CLE du SAGE Croult-Engchien-Vieille-Mer a été renouvelée par arrêté préfectoral du 11 octobre 2017. La composition de la CLE n'a été que très peu modifiée suite à ce nouvel arrêté. Le Président de la CLE ainsi que le bureau de la CLE ont été réélus le 7 décembre 2017.

Les instances du SAGE (CLE, Bureau, Commissions) se sont réunies à plusieurs reprises tout au long de l'année notamment pour travailler à la rédaction des documents constitutifs du SAGE, notamment au plan d'aménagement et de gestion durable, et suivre l'avancement de l'étude d'inventaire des zones humides. 15 réunions (toutes instances confondues) ont ainsi été organisées en 2017.

Côté communication, le site internet du SAGE a été mis en ligne à l'été 2017. Un nouveau numéro de la newsletter du SAGE – « Paroles de SAGE »- ainsi qu'un dossier de presse et un communiqué de presse sont parus en septembre 2017.

Concernant le programme d'action prévisionnel pour l'année 2018, les principales missions concernent la poursuite de la rédaction des documents constitutifs du SAGE (PAGD, règlement et évaluation environnementale), la consultation des assemblées sur le projet de SAGE, la finalisation de l'étude « zones humides », et le démarrage d'une étude d'inventaire complémentaire des zones humides.

Le rapport annuel 2017 de la cellule d'animation du SAGE est approuvé par le Bureau de la CLE

5/ Budget prévisionnel 2018

Le budget prévisionnel 2018 a été transmis avec l'invitation et a été distribué en séance.

Concernant la section de fonctionnement le budget prévisionnel est en légère augmentation par rapport au budget prévisionnel 2017. Celui-ci tient compte des coûts relatifs à la consultation des assemblées (gravure de CD, envoi en recommandé avec accusé de réception...), aux frais de réception liées notamment à l'organisation d'une inter-commission thématique et aux charges de personnel.

Les recettes de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

- 50% Agence de l'eau seine Normandie
- 25% Conseil département 93
- 15% SIAH
- 10% SIARE

Guy MESSAGER précise que les dépenses d'investissement sont principalement constituées des frais liés aux études d'inventaire des zones humides et de rédaction des documents du SAGE qui ont débutées en 2017. Conformément à la décision de la CLE du 7 décembre 2017, le coût de l'étude complémentaire d'inventaire des zones humides a été budgétisé. Le montant relatif à cette étude ne correspond pas au coût total prévisionnel de l'étude mais aux dépenses prévisionnelles à engager sur 2017. Ce poste sert de variable d'ajustement

pour équilibrer le budget.

Les subventions reçues pour la réalisation de la phase « état des lieux- diagnostique-scénario tendanciels et stratégie du SAGE » doivent désormais être amortis. Les amortissements correspondants figurent au budget prévisionnel 2018.

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des structures porteuses de SAGE, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie apporte une aide financière, à hauteur de 80%, pour les études nécessaires à l'élaboration du SAGE. Les 20% restant sont financées par le Conseil départemental 93, le SIAH et le SIARE.

Guy MESSAGER rappelle qu'après validation du budget prévisionnel 2018 par le Bureau, celui-ci sera voté lors du prochain Comité syndical du SIAH Croult et Petit Rosne, qui se tiendra le 28 mars 2018.

Le budget prévisionnel 2018 du SAGE est approuvé par le Bureau de la CLE.

Guy MESSAGER remercie l'ensemble des membres du Bureau de leur participation et lève la séance.

Guy MESSAGER



Président de la CLE
du SAGE Croult Enghien Vieille Mer